

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/04/2016

Date de la convocation:
24/03/2016
Date d'affichage:
25/03/2016

L' an 2016 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEDIG Evelyne à M. KAISER Francis
Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, OTT Alexis

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 050.2016
Vote : A la majorité
Pour : 21
Contre : 2
Abstentions : 5
Mention exécutoire : Non

050.2016 : Service de collecte et de traitement des ordures ménagères : admissions en non-valeur de redevances du service.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu le budget principal et le budget annexe « service de collecte et de traitement des ordures ménagères » de l'exercice 2016 et les crédits prévus et disponibles,

Considérant la demande d'admissions en non-valeur établie par les services de la trésorerie et soumis à la communauté de communes, pour un montant total de

Vu l'avis du bureau exécutif,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre cinq abstentions, décide :

- **De valider la liste des admissions en non-valeur datant d'avant 2010 proposée par le comptable public, pour un montant total de 8 337,21 €, imputés sur le budget principal et à prendre en charge sur le budget annexe « OM » par écriture interne,**
- **De valider la liste des admissions en non-valeur datant d'après 2010 proposée par le comptable public, pour un montant total de 15 756,24 €, imputés sur le budget annexe « OM »,**
- **De valider la liste des admissions en non-valeur pour créance éteinte, pour un montant de 259,76 €, imputés sur le budget annexe « OM »,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

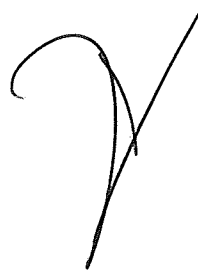
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/04/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :